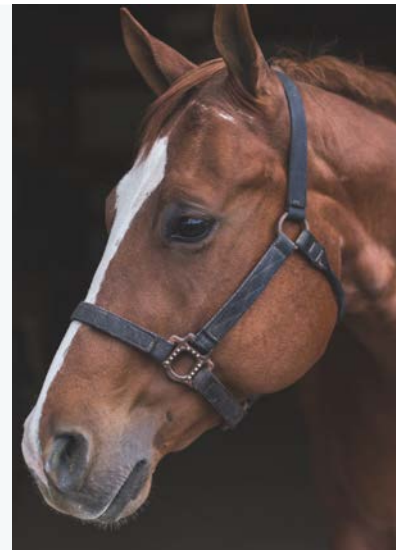


Mesures de biosécurité pour le transport des équidés



Les transporteurs jouent un rôle crucial dans la prévention et la réduction de la propagation de maladies au cours du transport

Growing Forward 2 | Cultivons l'avenir 2



La présence de maladies chez les animaux d'élevage peut avoir des conséquences sur la santé des animaux, sur la santé humaine et sur l'économie. La présente fiche d'information décrit les principales mesures de biosécurité à adopter pour empêcher que les chevaux contractent ou propagent des maladies durant le transport ainsi que pour réduire le plus possible les coûts découlant d'une éclosion de maladie.

Qu'est-ce que la biosécurité?

La biosécurité est un ensemble de mesures utilisées afin de réduire les possibilités d'introduction et de propagation d'organismes infectieux et nuisibles. Au cours des activités de transport, les chevaux peuvent contracter des maladies infectieuses de par leur exposition à des chevaux infectés, à d'autres animaux, à des carcasses d'animaux et à des organismes nuisibles (tels que des rongeurs ou des insectes) ou par le contact avec du fumier, des liquides corporels et des aérosols provenant de chevaux infectés ou de remorques, de pièces d'équipement ou de personnes contaminées. Il est recommandé qu'une série de mesures rigoureuses soit établie afin de maintenir la santé et le bien-être des chevaux au lieu de

chargement, lors du transport ainsi qu'au site de destination.

Pourquoi la biosécurité est-elle importante?

Le transport et les déplacements de chevaux, en particulier ceux qui sont infectés, permettent la propagation de pathogènes et de maladies infectieuses. Les répercussions et les coûts d'une éclosion de maladie peuvent dépasser largement les coûts de mise en œuvre de mesures de biosécurité visant à réduire les risques d'introduction et de propagation de maladies. L'absence de mesures de biosécurité durant les activités de transport peut entraîner des pertes financières importantes pour les transporteurs ainsi que pour l'industrie équine.

Qui est responsable de la biosécurité?

Les producteurs, les préposés aux soins des animaux, les transporteurs et tous ceux qui jouent un rôle dans le transport des chevaux ont la responsabilité d'assurer la santé et le bien-être des animaux. Il est recommandé que des mesures de biosécurité soient mises en œuvre en tout temps au cours du chargement, sur la route et au cours du déchargement.

Discutez toujours des mesures de biosécurité avec les propriétaires ou les gardiens des chevaux avant le transport.

PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

Chargez les chevaux uniquement dans des remorques propres

Des remorques sales peuvent propager des maladies. Pour atténuer ces risques :

- Nettoyez et désinfectez les remorques après chaque activité de transport.
- Utilisez des produits nettoyants (détergents et dégraissants) et désinfectants efficaces et compatibles; consultez des spécialistes au besoin. Veillez à ce que les surfaces de la remorque soient visuellement propres et exemptes de matières organiques avant l'application du désinfectant. Suivez toutes les directives figurant sur l'étiquette.
- Avant le chargement, inspectez la remorque afin de vous assurer qu'elle est sèche et propre.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada



Nettoyez et désinfectez les remorques après chaque événement de transport.

Évitez tout contact avec d'autres chevaux et animaux

Des animaux qui semblent en santé peuvent tout de même excréter des pathogènes (p. ex., bactéries, virus et champignons) qui pourraient infecter d'autres chevaux. Afin de réduire ces risques :

- Lorsque cela est possible, évitez de transporter des chevaux provenant de plus d'une ferme.
- Transportez des chevaux de même statut sanitaire. Il est dans l'intérêt des propriétaires que leurs chevaux soient adéquatement vaccinés.
- Évitez de transporter des chevaux malades. Au besoin, transportez les chevaux malades

séparément et selon les conseils d'un vétérinaire.

- Autant que possible, empêchez les chevaux de votre chargement d'entrer en contact avec d'autres chevaux ou d'autres animaux.
- Dans la mesure du possible, lors des arrêts ou aux sites de cohabitation, stationnez-vous loin des autres remorques contenant des chevaux ou du bétail.

Personnes et équipement

Les personnes et l'équipement qui sont entrés en contact avec des animaux ou des milieux infectés peuvent présenter un risque pour vos chevaux. Afin de minimiser ces risques, veuillez respecter les consignes suivantes :

- Dans la mesure du possible, utilisez de l'équipement (p. ex., pelles, palettes à bille) désigné pour l'activité de transport. Nettoyez et désinfectez tout l'équipement après chaque utilisation.
- Ne prêtez pas votre équipement à d'autres personnes et ne l'utilisez pas à d'autres fins.
- Tous ceux qui entrent en contact avec les animaux transportés doivent porter des vêtements et des chaussures propres.
- Lavez et désinfectez toujours vos mains avant et après être entré en contact avec

des chevaux, d'autres animaux ou de l'équipement.

- Utilisez de la litière qui est propre et exempte de contaminants. Dans la mesure du possible, ne recyclez pas la litière entre les activités de transport.
- Dissuadez toute personne qui ne prend pas part à l'activité de transport d'entrer en contact avec les animaux du chargement, l'équipement et la remorque.
- Gardez la cabine du camion propre afin d'éviter une contamination croisée entre les activités de transport.



Évitez de vous servir de mangeoires ou d'abreuvoirs publics.



Lavez et désinfectez toujours vos mains avant et après être entré en contact avec des chevaux, d'autres animaux ou de l'équipement.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

- ▶▶ Planifiez votre activité de transport.
- ▶▶ Déterminez et respectez les protocoles de biosécurité des sites d'origine et de destination. Respectez les affiches sur la biosécurité qui sont en place.
- ▶▶ Lorsque vous accédez à un site, évitez les voies d'accès boueuses ou contaminées par du fumier. Conduisez lentement afin de contaminer le moins possible le châssis de la remorque.
- ▶▶ Dans la mesure du possible, sélectionnez des itinéraires qui évitent les lieux où une maladie a été détectée. Portez attention aux mises à jour en matière d'éclosions de maladies communiquées par l'ACIA, l'USDA et les gouvernements des provinces et des États.
- ▶▶ Nettoyez (récurez) tout le matériel organique, y compris la litière, la nourriture pour animaux et le fumier, à un emplacement de récurage désigné ou au site de destination dans le cas des fermes.
- ▶▶ Des mesures de biosécurité renforcées sont nécessaires lorsque la présence d'une maladie est soupçonnée ou confirmée.

Il est recommandé que les transporteurs puissent reconnaître les signes d'une maladie et déterminer si un animal est apte au transport

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les normes en matière de biosécurité pour le transport du bétail, de la volaille et des carcasses d'animaux sur le site Web de l'ACIA et sur celui de la Coalition canadienne pour la santé des animaux à l'adresse Animalhealth.ca.